

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES DÉCLARATIONS CONTRADICTOIRES AU SUJET DES ALLÉGATIONS DE FRAUDE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à la suite des questions posées par le député de Leeds au sujet de l'enquête présumément menée par la GRC relativement aux simulacres de corporations et aux fraudes. Selon certains rapports, le ministre aurait dit en dehors de la Chambre que l'enquête avait dévoilé plus qu'un problème ordinaire et qu'il considérerait qu'il y avait là une situation grave de par son ampleur. Cette réponse suppose l'intervention de la GRC. Aujourd'hui encore, selon le *Journal d'Ottawa* de ce soir, le sergent Gordon Butt, chef intérimaire de la section des crimes commerciaux, à la division «A» de la GRC, a affirmé que son service ne s'occupait que d'une accusation de fraude portant sur une somme négligeable. En fait, les policiers sont même étonnés de l'envergure de cette enquête. Le ministre est-il en mesure d'expliquer à la Chambre cette anomalie et pourrait-il éclaircir la situation?

● (1450)

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur, je pense que le député de Hamilton-Ouest pourrait commencer par poser une question au député de Leeds. On a déformé les propos que j'ai tenus hier et je songe en particulier à un article de la presse canadienne que j'ai vu, qui me fait dire que le montant pourrait s'élever à des centaines de milliers de dollars. Il pourrait s'agir de milliers de dollars et l'affaire est donc grave. Je ne peux prendre à la légère des allégations de fraude dans l'assurance-chômage ou dans toute autre chose. Je ne pense pas que l'on puisse me reprocher d'avoir dit que l'affaire était grave. La Gendarmerie royale du Canada est en train d'enquêter, et on m'a dit que l'enquête avait été entreprise à la demande de la Commission d'assurance-chômage qui ayant d'abord fait une enquête préliminaire, a décidé de demander les services de la police.

Pour ce qui est de l'envergure de l'enquête et autres détails, je ne pense pas que je puisse dire à la Chambre ce que j'en sais avant que l'enquête soit terminée et que j'en sois informé par le président de la Commission ou par un inspecteur de la GRC.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

L'ENQUÊTE AU SUJET DES ALLÉGATIONS DE FRAUDE—LES RUMEURS D'UN MANQUE DE COLLABORATION DE LA PART DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, des bruits courent aussi comme quoi la Commission d'assurance-chômage ne collabore pas avec la GRC, refusant de lui communiquer des documents qui lui permettraient de mener à bien son enquête. Je demande au solliciteur général s'il est au courant de cette situation et s'il est vrai que la Commission d'assurance-chômage entrave les travaux de la GRC dans cette enquête?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le commissaire de la GRC a témoigné avec moi

Questions orales

ce matin au comité de la justice et il a dit que tout cela était absurde.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES ALLÉGATIONS DE FRAUDE—LA VRAISEMBLABLE NÉCESSITÉ DE L'ÉLIMINATION DES ÉCHAPPATOIRES DE LA LOI

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme, selon le ministre, il s'agit d'une affaire très importante et d'un problème plus qu'ordinaire, peut-il dire à quel genre de problème il se heurte en l'occurrence, quelle en est l'ampleur et si son enquête jusqu'ici a révélé une échappatoire importante dans la loi qu'il faudrait supprimer?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je pense qu'une affaire frauduleuse est plus qu'un problème ordinaire. Nous entendons de temps à autre à la Chambre et à l'extérieur des accusations au sujet d'un usage abusif de la loi. Il s'agit d'individus qui ne répondent peut-être pas aux exigences de la loi, mais ces cas sont souvent exagérés. Mais la fraude est tout à fait différente. Si le député laisse entendre que je fais un effort d'imagination, que j'exagère, et que mon attitude face à la fraude n'est pas sérieuse, alors nous ne sommes absolument pas d'accord, lui et moi.

* * *

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

LA POSSIBILITÉ DE PARTICIPATION À L'EXPLOITATION MINIÈRE AU CHILI PAR LA SOCIÉTÉ NORANDA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le 14 avril, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement, directement ou indirectement, par le biais de la Société pour l'expansion des exportations, aidait ou entendait aider Noranda Mines Limited ou quelque-une de ses filiales à exploiter une mine de cuivre et à aménager une fonderie à Andocollo, au Chili. Le ministre ne semblait pas connaître la réponse, ou n'a pas fourni une réponse claire. Le député de Saint-Hyacinthe a posé une question semblable au secrétaire parlementaire du ministre hier ou avant-hier, je ne me souviens plus. Le ministre peut-il maintenant dire à la Chambre si la Société pour l'expansion des exportations participe de quelque façon à ce projet de Noranda au Chili?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'ai été mis au courant de la question du député de Saint-Hyacinthe qu'hier, à mon retour, juste avant la période des questions, et je n'ai pas eu l'occasion de l'étudier. Je pense que la question du député est essentiellement la même que celle qui a été posée hier. J'ai demandé une explication détaillée. Je n'ai obtenu que des renseignements de vive voix en entrant à la Chambre et j'ai appris qu'à notre connaissance, il n'en est rien. Je vais m'empresser d'obtenir des renseignements plus précis et je répondrai plus tard au député.